

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2013)
Heft: 289-290

Rubrik: Actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

par Henriette Germain – illustré par Liniger



LA SUISSE : UN PARADIS

Secret bancaire : Le ministre français chargé du Développement, Pascal Canfin, a placé la Suisse sur la liste des paradis fiscaux utilisée par l'Agence française du développement (AFD). Les fonds gérés par l'AFD ne pourront plus transiter par la Suisse.

Affaires étrangères

■ Après le National, le Conseil des États a accepté le maintien de l'ambassade de Suisse au Guatemala menacée de fermeture pour cause d'économies budgétaires. Mais, contrairement au National, il a refusé de sauver le consulat général de Chicago.

■ Rénover la voie bilatérale entre la Suisse et l'Union européenne (UE) tout en ne franchissant pas des lignes rouges juridiques très strictes : c'est l'ambition de Didier Burkhalter qui soumettra à l'automne un projet de mandat de négociation au Conseil fédéral puis aux Chambres fédérales. Le conseiller fédéral prône une reprise dynamique mais pas automatique du droit européen, l'absence d'autorité de sur-

veillance, qu'elle soit nationale ou supranationale, les différends étant réglés par les comités mixtes propres à chaque accord bilatéral. Cette négociation institutionnelle devra selon lui aller de pair avec des progrès dans les négociations des accords sur l'électricité et les produits chimiques et sur ceux de la coopération dans les domaines de la recherche et de l'éducation. L'avancée dans toutes ces négociations conditionnera le renouvellement de la contribution financière suisse à l'élargissement de l'Europe.

■ Le Conseil fédéral a durci les sanctions à l'encontre de la Corée du Nord, s'alignant sur la résolution de l'ONU prise à la suite de l'essai nucléaire du 12 février dernier.

■ Un Suisse présidera la Commission des Nations unies pour le droit commercial

international (CNUDCI). Michael Schöll, chef de l'unité de droit international privé de l'Office fédéral de la justice (OFJ) a en effet été élu pour le mandat 2013-2014. La CNUDCI traite de l'harmonisation et de l'unification du droit commercial international, contribuant ainsi à la suppression des barrières juridiques au commerce.

Votations

■ Lors de la votation populaire du 9 juin dernier, 12 cantons ont procédé à de nouveaux essais de vote électronique. Sur les 148 000 électeurs autorisés à le faire, 18 755 ont fait usage de ce mode de vote. Comme lors des précédents essais, les cantons de Genève et de Neuchâtel ont permis à des Suisses de l'intérieur de voter par voie électronique, ce qui était déjà le cas pour leurs électeurs de l'étranger. Dans les cantons d'Argovie, de Bâle-Ville, Berne, Fribourg, des Grisons, de Lucerne, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure et Thurgovie, seuls les Suisses de l'étranger ont pu voter ainsi.

Secret bancaire

■ Le Conseil fédéral souhaite unifier le droit pénal fiscal. Il a mis en consultation une révision de loi qui entend éliminer les principales faiblesses du régime actuel en uniformisant les procédures applicables aux différents types d'impôts. Les autorités fiscales cantonales pourraient ainsi exiger des informations des banques en cas de soustraction fiscale et non plus seulement de fraude. Alors que le PS applaudit, la droite dénonce une atteinte au secret bancaire.

■ UBS Suisse et sa filiale française ont été mises en examen pour complicité de démarchage illicite. L'enquête porte sur les soupçons d'un système destiné à convaincre de riches Français d'ouvrir des comptes non déclarés en Suisse au début des années 2000. Les deux banques sont par ailleurs placées sous statut de témoin assisté pour démarchage illicite et blanchiment de fraude fiscale.

■ Un comité rassemblant des personnalités de l'UDC, du PLR et du PDC a lancé une initiative pour réclamer le droit à la

protection de la sphère privée, notamment financière. Selon le texte de l'initiative, les informations liées aux impôts directs, dont les cantons effectuent la taxation et la perception et concernant des personnes domiciliées ou sises en Suisse ne pourront être transmises aux autorités que dans le cadre d'une procédure pénale.

■ La Suisse et les États-Unis ont signé un protocole d'entente sur l'interprétation de l'accord FATCA du 14 février 2013.

■ L'Association des banquiers privés suisses (ABPS) a appelé le secteur bancaire à s'aligner sur les standards internationaux en matière de fiscalité.

■ Le parquet de Paris a ouvert une information judiciaire contre X visant les activités de la banque genevoise Reyl & Cie soupçonnée de « blanchiment de fraude fiscale ».

■ L'autorité fiscale américaine Internal Revenue Service (IRS) a déposé auprès de l'Administration fédérale des contributions (AFC) une demande d'entraide administrative contre des clients de la banque Wegelein. L'IRS, se basant sur l'accord de double imposition en vigueur depuis 1996 entre les deux pays, réclame la livraison de données de clients de la banque saint-galloise.

■ Le Conseil national a enterré définitivement la Lex USA en refusant une seconde fois, par 123 voix contre 63 et 4 abstentions, d'entrer en matière sur la loi urgente prévue par le Conseil fédéral qui aurait permis aux établissements bancaires de régulariser leur situation aux États-Unis en transmettant des informations à la justice américaine sans violer le droit suisse.

■ Le Conseil fédéral a présenté son plan B après l'échec de la Lex USA. Les banques désireuses de collaborer avec les États-Unis devront obtenir une autorisation individuelle préalable du gouvernement. Elles devront informer préalablement les employés concernés par une transmission de données afin qu'ils puissent exercer leurs droits. Quant aux clients des banques, leurs noms ne pourront être transmis qu'au terme d'une procédure d'assistance administrative. À ce jour seuls ceux qui sont soupçonnés de fraude fiscale peuvent être poursuivis puisque la convention de double imposition signée entre la Suisse et les États-Unis en 2009, qui étend la

coopération à la soustraction fiscale, n'a pas encore été ratifiée par les Américains.

■ Le Tribunal fédéral donne pour la première fois son feu vert à une demande d'entraide groupée du fisc américain déposée en 2011. Il a débouté des clients du Credit Suisse suspectés d'avoir trompé les autorités fiscales avec la complicité de la banque. Les juges estiment que l'absence de mention relative aux demandes d'entraide groupées dans la convention de double imposition de 1996 signée entre la Suisse et les États-Unis n'exclut pas l'admissibilité de ces demandes.

Partis

■ Marianne Binder-Keller quittera à l'automne son poste de porte-parole du PDC suisse. Après huit ans passés en tant que responsable de la communication du parti, elle entend se consacrer à sa propre carrière et à son canton, l'Argovie, où elle a été élue comme parlementaire en automne 2012.



L'UDC INTERNATIONAL

■ Après l'Afrique du Sud, le Costa Rica et la Côte d'Ivoire, l'UDC vient de se doter d'une section en Espagne. L'UDC international compte désormais 330 membres disséminés à travers le monde, en plus des 85 000 membres du parti en Suisse. De nouvelles sections pourraient être

ouvertes prochainement au Liechtenstein, en France, en Allemagne et peut-être aux États-Unis.

Initiatives, référendums, pétitions

■ L'initiative populaire fédérale « Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique (initiative efficacité électrique) » a abouti, avec 109 420 signatures validées par la Chancellerie fédérale.

■ Les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants ne devraient pas bénéficier de déductions fiscales supplémentaires. C'est l'avis du Conseil des États qui, après le National, a recommandé par 26 voix contre 17 de refuser l'initiative populaire de l'UDC dite « pour les familles ».

■ Tous les autres partis du Conseil national se sont opposés à l'initiative populaire de l'UDC « contre l'immigration de masse ». Ils estiment que le texte remettrait en question les accords de libre circulation et nuirait à l'économie.

■ L'Association des petits paysans a déposé à la Chancellerie fédérale une pétition munie de plus de 16 000 signatures. Le texte demande une meilleure prise en compte des prestations des petits paysans. L'association estime en effet que la politique agricole 2014-2017 fait la part trop belle aux grandes exploitations au détriment des plus petites.

■ Le peuple votera le 24 novembre sur l'augmentation du prix de la vignette autoroutière qui doit passer de 40 francs à 100 francs à partir de 2015. Opposé à cette hausse, un comité référendaire emmené par l'UDC a déposé à la Chancellerie fédérale 105 822 signatures.

Parlement

■ Il n'est pas question de modifier la procédure de levée de l'immunité parlementaire. La commission des institutions politiques du Conseil national ne veut pas introduire un droit de recours auprès des Chambres fédérales. Par 13 voix contre 7, elle propose de rejeter une initiative parlementaire de l'UDC.

par Henriette Germain – illustré par Liniger

Industrie et commerce

■ Le nombre de faillites de sociétés a augmenté de 14,1 % en mai en Suisse, par rapport au même mois de 2012. Sur les cinq premiers mois de l'année, la hausse s'élève à 6,4 %.

■ Les ventes de voitures neuves en Suisse ont reculé de 7,4 % en mai par rapport au même mois de 2012. Sur les cinq premiers mois de l'année, la baisse atteint 7,3 %.

■ Pour qu'un produit industriel soit protégé par le label « Suisse », au moins 60 % de son coût de revient devront avoir été dépensés en Suisse. Ainsi en a décidé le Conseil des États, par 22 voix contre 21. Le projet « Swissness » est donc très près d'aboutir, les sénateurs n'ayant maintenu qu'une divergence pour les œufs et le lait : ils continuent à privilégier le lieu de production pour fixer la provenance et non le lieu d'élevage.

■ Le « Swiss Economic Award » a été attribué à trois jeunes entreprises allemandes, Carnosa, Spitex zur Mühle et Virtamed, respectivement spécialisées dans les domaines de l'alimentation, des services et des technologies médicales.

■ Le producteur thurgovien de jus de fruits et légumes Thurella cède son segment produits semi-finis et jus de fruits de sa filiale Biotta à la cidrerie Möhl basée à Arbon. Le prix de la transaction, effective début 2014, n'a pas été dévoilé. Biotta va désormais se concentrer sur les jus de fruits bio, distribués en Suisse et dans plus de 35 pays, ainsi que sur les *smoothies* (fruits mixés en bouteilles).

■ Nestlé va investir 49 millions de francs dans les produits surgelés aux États-Unis. Cette somme va être utilisée par son département Recherche et développement situé à Solon, dans l'État de l'Ohio.

■ Le groupe lucernois Emmi, le numéro un suisse des produits laitiers a racheté la société italienne Rachelli, qui fabrique et distribue des desserts dans plus d'une douzaine de pays. Les 85 emplois de l'entreprise seront conservés et la production s'effectuera toujours dans la région de Milan. Rachelli réalise un chiffre d'affaires d'environ 30 millions de francs.

■ Tamedia prend le contrôle de la billetterie Starticket. Le groupe de médias zuri-

chois détient désormais 75 % des parts, le fondateur de Starticket Peter Hürlimann gardant les 25 % restants ainsi que le management. La billetterie vend deux millions d'entrées à près de 9 000 spectacles chaque année. Tamedia envisage d'augmenter sa participation ultérieurement, sous réserve de l'accord de la Commission fédérale pour la concurrence (COMCO).

■ Le groupe industriel schwyzois OC Oerlikon a ouvert près de Paris un centre de compétences dédié à l'aérospatiale. OC Oerlikon souhaite y développer notamment des applications pour la technologie de revêtements de dépôt physique en phase vapeur, dite PVD (Physical Vapor Deposition) qui pourront être utilisées pour les pales des turbines ou les trains d'atterrissage.

■ Après Pictet et Lombard Odier Darier Hentsch en début d'année, la banque Mirabaud renonce à son tour à son statut juridique de « banquier privé », un statut qui rend chaque associé-gérant de la banque responsable sur ses biens propres de la bonne gestion des affaires. Mirabaud devient une société en commandite par actions.



LIBRE ÉCHANGE SUISSE - CHINE

■ Après deux ans et demi de négociations, la Suisse et la Chine ont signé un accord de libre échange qui couvre un large spectre de domaines : les marchandises

industrielles et agricoles mais également la protection de la propriété intellectuelle, la promotion des investissements... Les produits chinois encore taxés comme les textiles et les chaussures verront les droits de douane afférents supprimés. En sens inverse, les montants des droits de douane appliqués aux produits suisses seront réduits par étapes dans un délai de 5 à 8 ans, pour ce qui concerne les domaines de l'horlogerie, des machines et des produits pharmaceutiques. Les principaux produits agricoles suisses seront exemptés de droits de douane ou bénéficieront de conditions privilégiées à l'importation en Chine. Le traité prévoit en outre une série de mesures de protection de la propriété intellectuelle et de lutte contre les contrefaçons. L'accord doit maintenant être ratifié dans les deux États mais pourrait s'appliquer dès l'année prochaine. La Chine est le 3^e acheteur de produits industriels suisses après l'Union européenne et les États-Unis. L'année dernière, la Suisse a exporté pour 7,8 milliards de francs de marchandises vers la Chine (3,7 % des exportations suisses) et importé pour 10,3 milliards de francs de produits chinois (5,5 % des importations).

Énergie

■ L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) a donné son autorisation au redémarrage du réacteur numéro un de la centrale nucléaire de Beznau (AG).

■ Le groupe pétrolier Shell va soutenir l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs, une somme qui sera versée en cinq tranches annuelles. Cet argent servira au développement scientifique, au financement de projets de recherche et au soutien des jeunes talents dans le domaine de l'énergie.

Transports

■ Devant la levée de boucliers, le Conseil fédéral a revu à la baisse son projet de remplacer plus de la moitié des lignes ferroviaires régionales par des bus. L'option ne sera envisagée que pour les lignes qui

couvrent moins de 30 % de leurs frais. La décision sera prise avant l'achat d'un nouveau matériel roulant et seulement si le bus est une solution de rechange « efficace et favorable au client ». Au total, 17 liaisons sont concernées par ce projet, dont 14 en Suisse romande, alors qu'initialement, le gouvernement prévoyait de remplacer 175 trains régionaux sur 300...

■ Au terme d'un débat fleuve, le Conseil national s'est aligné sur le Conseil des États et augmente les moyens pour le développement de l'infrastructure ferroviaire, soit 6,4 milliards de francs pour les travaux jusqu'en 2025 alors que le gouvernement ne proposait que 3,5 milliards de francs. Le surcoût sera financé par un relèvement de la TVA d'un pour mille de 2018 à fin 2030.

■ Après le Conseil des États, le National a accepté l'accord sur le trafic aérien de l'aéroport de Zurich, par 110 voix contre 66. Cet accord, signé en septembre 2012 entre la Suisse et l'Allemagne, doit mettre fin à un contentieux vieux de 29 ans. Le texte prévoit que les avions survolent la Suisse trois heures plus tôt le soir qu'actuellement. En contrepartie, les Allemands acceptent les vols une demi-heure plus tôt le matin. Deux tiers des approches se feront par l'Allemagne.

■ À compter du 15 décembre, le TGV ne passera plus à Neuchâtel. La liaison entre Paris et Berne s'effectuera alors via Bâle et le temps de parcours diminuera de 15 minutes. Lyria, la société franco-suisse qui exploite le TGV explique que la ligne Paris-Berne via Neuchâtel n'était pas rentable. Quelque 20 000 personnes avaient signé une pétition transfrontalière contre l'abandon de la liaison. Les CFF et la SNCF promettent une alternative performante assurant des temps de parcours équivalents avec un raccordement à la ligne grande vitesse à Frasné (F).

Finances

■ Le peuple n'aura finalement pas son mot à dire sur l'accord fiscal entre la Suisse et la Grande-Bretagne en vigueur depuis le 1^{er} janvier. Le Tribunal fédéral considère que le retard de remise des signatures à la Chancellerie fédérale est imputable au comité référendaire.



CONVENTION FRANCO-SUISSE SUR LES SUCCESSIONS

Finances : Eveline Widmer-Schlumpf et Pierre Moscovici ont signé une nouvelle convention franco-suisse contre les doubles impositions en matière d'impôts sur les successions. Celle-ci remplace la convention de 1953 dénoncée par la France. Le nouveau texte prévoit que la France puisse imposer les héritiers et légataires résidant sur son territoire, mais doit déduire un impôt successoral payé en Suisse. Selon le Département fédéral des finances, la Suisse conserve bien son droit primaire d'imposition et sa souveraineté fiscale n'est pas touchée. La convention introduit également une transparence fiscale pour les sociétés immobilières : les immeubles détenus indirectement sont dorénavant imposables à leur lieu de situation. Enfin, un protocole additionnel prévoit une entraide administrative renforcée entre les deux pays sur l'ensemble des questions fiscales, premier pas vers l'échange automatique d'informations. La convention est une refonte d'un premier projet paraphé en juillet 2012 et très fortement critiqué en Suisse. La convention doit maintenant être ratifiée par les Parlements des deux pays. Beaucoup estiment que les maigres améliorations obtenues par rapport à la version de 2012 vont compliquer la ratification côté suisse.

■ La Banque nationale suisse a décidé de maintenir le cap de sa politique monétaire ; le taux plancher de 1,20 franc pour un euro sera protégé coûte que coûte. Elle conserve également inchangée sa prévision de croissance de l'économie suisse pour cette année, entre 1 et 1,5 %.

■ Selon un premier bilan de l'Association suisse des banquiers concernant la mise en œuvre de l'accord fiscal entre la Suisse et le Royaume-Uni, les avoirs britanniques non conformes fiscalement seraient beaucoup moins nombreux qu'attendu.



OISEAUX NICHEURS EN SUISSE: 80 ESPÈCES MENACÉES...

Nature : La Suisse compte de moins en moins d'oiseaux nicheurs. Selon la Station ornithologique de Sempach, sur les 40 espèces contrôlées cette année et qui figurent sur la liste rouge des espèces menacées, 23 continuent à se raréfier, 4 restent stables et seulement 13 se portent mieux. Sont pointés du doigt notamment le fauchage des prairies de plus en plus précoce et la disparition des forêts humides. La liste rouge des oiseaux menacés en Suisse compte 80 espèces, soit 40 % des espèces d'oiseaux vivant dans le pays.

Manifestations

■ Le Musée d'art moderne de New York expose jusqu'au 23 septembre quelque 320 œuvres (dessins, maquettes, photos, projets, croquis, toiles et aquarelles...) de l'architecte suisse Le Corbusier, près de 50 ans après sa mort. Cette vaste rétrospective a coûté environ 1 million de dollars et a nécessité des prêts de la part de

la Fondation Le Corbusier de Paris et du Fonds Le Corbusier de La Chaux-de-Fonds. L'exposition voyagera ensuite en Espagne, du 6 au 11 mai 2014 à Barcelone et du 11 juin au 19 octobre 2014 à Madrid.

■ La 13^e édition de Festi'Neuch a accueilli 30 800 amateurs durant les quatre jours de la manifestation. En raison d'une météo capricieuse, le festival prévoit de boucler ses comptes sur un déficit.

■ Environ 30 000 fans ont assisté au concert donné par Bon Jovi au Stade de Suisse à Berne. Le groupe de rock américain fondé en 1983 est revenu cinq fois sur scène pour un concert qui aura finalement duré deux heures et demie.

■ Zingaro, la troupe équestre de Bartabas, a attiré 28 500 personnes à Genève pour son spectacle « Calacas ». Des pourparlers sont en cours pour faire venir en Suisse l'Académie de Versailles, l'école artistique de Bartabas.

■ Durant tout l'été une exposition organisée par le centre culturel de Montreux a rendu hommage à Claude Nobs. Sur la place du Marché, 18 panneaux ont retracé l'enfance, l'adolescence et la jeunesse du créateur du Montreux Jazz Festival, ainsi que le tout début du festival.

Sciences

■ Des chercheurs de l'Université de Zurich ont découvert une substance doublement active contre le mélanome. Avec l'aide d'un rayon laser, elle élimine les cellules cancéreuses tout en empêchant leur multiplication et la formation de métastases.

■ La Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW) a inauguré un nouveau campus à Olten (SO). Doté d'une grande bibliothèque, le campus accueille quatre collèges : une école de psychologie appliquée, une école de service social, un institut technique spécialisé dans l'optométrie et une école de commerce.

■ Des chercheurs lausannois, allemands et qataris ont découvert un test à base de micro-ARN qui permettrait de repérer un dopage avec son propre sang enrichi en globules rouges, ce qui était jusqu'alors impossible.

■ Les hôpitaux, hautes écoles, instituts de recherche et entreprises ont eu moins recours à l'expérimentation animale l'an dernier. Par rapport à 2011, le nombre de bêtes utilisées, soit 606 434, a baissé de 8,4 %, selon l'Office vétérinaire fédéral.

■ Le Laboratoire de biorobotique de l'École polytechnique fédérale de Lausanne a mis au point un robot quadrupède de petite taille particulièrement agile et rapide. Pesant moins de trente kilos, le « cheetah-

cub robot » a parcouru près de sept fois sa propre longueur en une seconde. Léger, compact, robuste et pouvant être fabriqué avec des composants courants et bon marché, ce robot-chat (il reproduit les caractéristiques des pattes des félins) pourrait être destiné à des tâches de secours et d'exploration.

■ L'avion solaire Solar Impulse a achevé sa traversée des États-Unis entamée le 3 mai dernier près de San Francisco. Pour sa dernière étape, l'engin piloté par André Borschberg et Bertrand Piccard a relié Washington à New York où il s'est posé avec trois heures d'avance en raison de la déchirure d'une aile. Piccard et Borschberg vont maintenant se préparer pour le prochain défi de Solar Impulse : un tour du monde en 2015 avec une version améliorée de l'avion solaire.

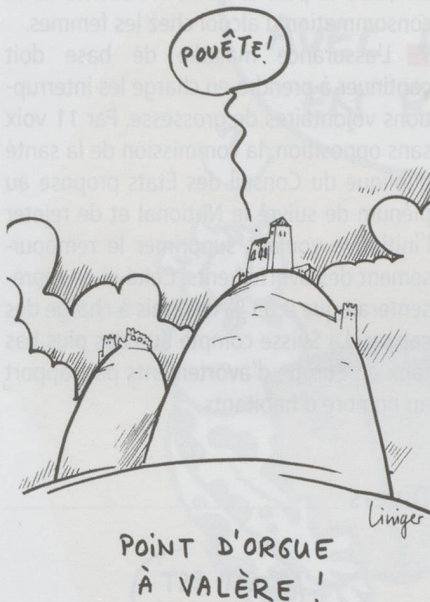
Patrimoine

■ La toile de Ferdinand Hodler, *Montana avec vue des Becs de Bosson et du Vallon de Réchy*, a été achetée 8 005 000 francs lors d'une vente aux enchères de Sotheby's à Zurich. Le tableau, datant de 1915, avait été estimé entre 3,8 et 4,5 millions de francs.

■ Sur l'initiative de l'Association suisse des orchestres professionnels, Orchester.ch, et de Pro Helvetia, onze orchestres professionnels de toutes les régions linguistiques vont créer les *Œuvres suisses* ces trois prochaines années, soit un répertoire rassemblant 33 œuvres contemporaines pour orchestres de chambre et orchestres symphoniques. Ces créations seront enregistrées par la SSR.

■ Les archives du Festival de jazz de Montreux font désormais partie du registre Mémoire du monde de l'Unesco. La collection contient plus de 5 000 heures de concerts d'artistes allant d'Aretha Franklin à Ray Charles, en passant par David Bowie ou Prince. Elles ont été enregistrées sous forme audio et vidéo depuis la création du Montreux Jazz Festival par le visionnaire Claude Nobs, écrit l'Unesco dans son communiqué. C'est seulement la 2^e contribution suisse à ce registre, après les manuscrits de Jean-Jacques Rousseau. Le registre Mémoire du monde compte actuellement

299 collections documentaires sous tous types de supports, en provenance des cinq continents.



■ Comme chaque année depuis 44 ans, le plus ancien orgue au monde en état de marche, celui de la basilique de Valère à Sion (VS), a repris du service pendant l'été, le temps de sept concerts dont le répertoire a mis en valeur les possibilités particulières de l'instrument. L'orgue, construit probablement en 1435, a été restauré en 1954. Il présente une singularité : sa tonalité est deux tiers plus élevée que le diapason actuel.

■ Les Archives fédérales suisses (AFS) ont engagé jusqu'en novembre un membre de la section suisse de Wikimedia, la fondation qui gère l'encyclopédie en ligne Wikipédia. L'informaticien est chargé d'enseigner au personnel des Archives les outils de Wikipédia. Le but des AFS est de mettre en ligne dans un premier temps une collection de 5 000 photos de la Première Guerre mondiale puis de faire connaître les fonds de l'institution sur une nouvelle plate-forme.

Personnalités

■ Pierre Amoyal partant en retraite, le violoniste français Renaud Capuçon lui succèdera comme professeur à la Haute école de musique de Lausanne (HEMU) à la rentrée 2014.

■ Après seulement un an passé à ce poste, la directrice des Journées littéraires de Soleure, Bettina Spoerri, démissionne pour raisons personnelles. Elle avait succédé à Veronika Jaeggi qui avait présidé l'institution depuis sa création en 1978. Les Journées littéraires de Soleure sont le rendez-vous annuel des auteurs suisses, une occasion de découvrir les nouveautés de l'édition helvétique et le moment de remise des prix fédéraux récompensant les meilleurs auteurs.

Cinéma

■ Les films suisses ont été davantage présents dans les festivals internationaux l'an dernier. Selon Swiss Films, le cinéma helvétique a été représenté par 106 œuvres dans les sections principales des 50 festivals les plus importants, contre 97 en 2011 et 64 en 2010. Dans ces œuvres, on compte 47 courts métrages, 33 documentaires et 26 longs métrages de fiction.

■ Les ventes de DVD ont une nouvelle fois reculé en Suisse l'an dernier pour atteindre 159,4 millions de francs, soit une baisse de 23 %, a indiqué l'Association suisse du vidéogramme (ASV). En revanche, le marché du numérique a bondi de 59,4 % (36 millions de francs de ventes), et celui des disques haute définition Blu-Ray de 7,6 %. Le chiffre d'affaires total de la branche du divertissement a reculé de 10,8 % et s'est établi à 248,3 millions de francs. Le champion des ventes, tant en Suisse alémanique qu'en Suisse romande, est la comédie française *Intouchables*.

Récompenses

■ La Suisse est devenue championne d'Europe et meilleure nation du monde derrière la Corée du Sud, lors de la 42^e édition des Mondiaux des métiers, à Leipzig. Les jeunes Suisses ont décroché neuf médailles d'or, trois d'argent, cinq de bronze et reçu 18 diplômes. Les championnats du monde des métiers (industrie, services et artisanat) mettent en compétition, tous les deux ans, plus de 1 000 jeunes de moins de 22 ans venus du monde entier.

Santé

■ Le dossier électronique du patient pourrait devenir une réalité d'ici fin 2015. Le Conseil fédéral a transmis au Parlement son projet de loi. Chaque personne pourra décider si elle accepte l'informatisation de son dossier médical. Assureurs et employeurs n'auront aucun droit de regard. Selon le ministre de la Santé, Alain Berset, le nouveau système vise à améliorer la qualité des soins et à augmenter la sécurité du patient : le dossier électronique réduit le risque d'erreur médicale, en simplifiant l'accès à des informations aujourd'hui dispersées, et évite la répétition d'actes tels que des analyses ou des radiographies.

■ Selon le groupe pharmaceutique bâlois Roche, l'utilisation de son médicament Avastin, associée à une chimiothérapie, a permis de réduire de 29 % le risque de décès de femmes atteintes d'un cancer avancé du col de l'utérus, par rapport à une chimiothérapie seule. C'est le résultat d'une étude menée par le Gynecologic Oncologic Group et sponsorisée par le National Cancer Institute américain.

■ Selon une étude de l'Observatoire suisse de la santé (OBSAN), au moins 480 000 personnes recourent à un traitement psychiatrique chaque année dans le pays. Près de 300 000 patients suivent un traitement médical ambulatoire et/ou une psychothérapie en cabinet, près de 60 000 personnes se rendent dans un établissement hospitalier et environ 120 000 sont traitées en institution ambulatoire. Les diagnostics les plus fréquents sont les troubles de l'humeur comme les dépressions et les manies (29 %), les troubles névrotiques liés au stress et somatoformes (27 %) et les troubles de la personnalité (16 %).

■ La 6^e révision de l'assurance invalidité (AI) est enterrée. Par 110 voix contre 72, le Conseil national a dit non à la réforme, au moyen d'une alliance entre UDC et PS. Après deux ans de discussions et trois navettes, les Chambres fédérales n'ont pas réussi à trouver un compromis.

■ Chaque année en Suisse, quelque 1 600 personnes entre 15 et 74 ans meurent des suites de leur consommation d'alcool, estime l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Dans cette catégorie d'âge, l'alcool

est ainsi responsable d'un décès sur douze. Chez les jeunes de 25 à 35 ans, l'alcool entraîne un décès sur quatre. L'OFSP souligne en outre la part toujours croissante de la consommation d'alcool chez les femmes.

■ L'assurance maladie de base doit continuer à prendre en charge les interruptions volontaires de grossesse. Par 11 voix sans opposition, la commission de la santé publique du Conseil des États propose au plénum de suivre le National et de rejeter l'initiative voulant supprimer le remboursement des avortements. Celui-ci ne représenterait que 0,03 % des frais à charge des caisses. La Suisse compte l'un des plus bas taux en Europe d'avortements par rapport au nombre d'habitants.

Divers



"BONNES CONDITIONS"
POUR LES ANIMAUX
DES CIRQUES SUISSES

■ Les conditions de détention et de dressage des animaux sont jugées « suffisantes » ou « bonnes » dans tous les cirques examinés par la Protection des animaux (PSA) pour son rapport 2013. La PSA a visité les cirques Knie, Nock, Royal, Grasser-Olympia, Halekin, Helvetia et Stey.

■ Le fondateur du géant mondial de l'ameublement Ikea, le Suédois Ingvar Kamprad, a annoncé qu'il quittait la Suisse où il vivait depuis les années 1970. Âgé de 87 ans, il quitte Epalinges (VD) et retourne

en Suède pour être plus proche de sa famille et de ses vieux amis.

■ L'entrepreneur Marc Rich est décédé à l'âge de 78 ans dans un hôpital près de sa maison de Meggen (LU). Le fondateur de la société zougnoise Glencore devenue par la suite numéro un des matières premières dans le monde, s'était attiré les foudres des autorités américaines pour avoir commercialisé du pétrole avec l'Iran alors sous embargo. Après avoir été longtemps recherché par le FBI, il avait finalement été gracié par le président Clinton.

■ Les Suisses ne changent pas d'avis. Comme ces dernières années, ils estiment qu'en cas de besoin, les économies devraient se faire en priorité dans les domaines de l'asile, du salaire des fonctionnaires et de l'armée. En revanche, ils souhaitent plus de moyens pour la formation et la recherche. Selon le sondage annuel « moniteur financier » commandé par l'association faïtière Economiesuisse, 78 % des 1 000 Suisses interrogés se prononcent pour une baisse des dépenses plutôt que pour une hausse des impôts, en cas de déficit. 60 % d'entre eux sont favorables à l'introduction du frein à l'endettement dans l'AVS et les autres assurances sociales. Enfin, en cas d'excédent de revenus de l'État, il vaut mieux baisser la dette (53 %) que les impôts (40 %).

■ Le réseau Subway a inauguré son 1^{er} restaurant en Suisse romande, à Sion. Sept employés ont déjà été recrutés. L'enseigne, désormais numéro un mondial en nombre de restaurants, possède 14 autres restaurants en Suisse, mais compte se développer dans la partie francophone du pays.

Armée

■ Au cours du premier semestre, 25 soldats sportifs d'élite (dont 7 militaires contractuels) ont décroché 19 médailles aux championnats européens ou mondiaux de sports d'hiver (ski alpin, ski de fond, snowboard, skicross, hockey sur glace) avec 5 premiers rangs et 8 deuxièmes rangs, ainsi que dans les compétitions de vélo sur piste, escrime et aviron avec deux premiers rangs, deux deuxièmes rangs et deux troisièmes rangs. Grâce à la collaboration avec les fédérations sportives

suisses, Swiss Olympic et l'OFSP, les talents sportifs suisses ont la possibilité de combiner de manière optimale leur service militaire avec le sport de haut niveau.

■ L'armée suisse roulera-t-elle en Mercedes ? Il est proposé au Parlement, dans le cadre d'un programme d'armement, de remplacer les voitures tout-terrain Puch qui ont vingt ans de service, par des Mercedes classe G. L'offre allemande a été retenue par Armasuisse plutôt que celle de trois autres concurrents car plus avantageuse sur le plan économique. De plus, les véhicules sont robustes, éprouvés et simples d'utilisation pour la troupe. Ils peuvent servir pour tous types de transports de personnes et de matériels.

Médias

■ Le groupe de presse Tamedia a inauguré de nouveaux bureaux à Zurich. Le bâtiment construit par l'architecte japonais Shigeru Ban comprend un squelette entièrement en bois et des façades en verre. D'un coût de 50 millions de francs, il abrite 480 employés, principalement des rédactions du *Tages Anzeiger* et de *20 Minuten*.

Énergie, Environnement

■ Si la Suisse est championne du monde du recyclage des piles usagées avec un taux de plus de 70 %, elle souhaite faire encore mieux. Une campagne va être lancée pour atteindre à moyen terme l'objectif de 80 % fixé par la Confédération.

■ L'année dernière la Suisse n'a pas atteint son objectif de réduction des émissions de CO₂ qui se sont élevées à 82,5 % de leur valeur de 1990 au lieu des 79 % prévus, a indiqué l'Office fédéral de l'environnement. À partir de 2014, la taxe CO₂ sur les combustibles passera de 36 à 60 francs par tonne, selon un mécanisme prévu dans l'ordonnance *ad hoc*.

■ Les 119 locomotives rouges des CFF, symboles de Rail 2000, seront modernisées d'ici 2022. Cette opération qui coûtera 230 millions de francs permettra aux CFF d'économiser chaque année 27 GWh d'énergie, soit la consommation annuelle moyenne



SOLIDAR, FOOTBALL
ET DROITS DE L'HOMME

Liniger

Sport : Solidar Suisse a remis à la FIFA, l'organisation mondiale du football, une pétition munie de 28 000 signatures qui réclame une « Coupe du monde équitable au Brésil ». L'association exige que la FIFA s'engage pour le respect des droits de l'homme et contre les expulsions et l'exploitation sur les chantiers brésiliens.

de 6 750 ménages, grâce à la récupération de l'énergie de freinage. En outre, la modernisation permettra à ces locomotives de rouler vingt ans de plus.

Vie quotidienne

■ La Fondation Suisse mobile et Mobility International Suisse ont développé une offre unique au monde : 57 itinéraires de sentiers pédestres, d'une longueur totale de 460 km. Ces « Chemins sans obstacles » sont empruntables par les personnes en chaises roulantes, les personnes âgées ou

les familles avec poussettes. Ils sont tous desservis par les transports publics accessibles aux personnes à mobilité réduite.

■ L'année dernière en Suisse, 196 cas avérés de racisme ont été recensés par les centres de consultations spécialisés, soit 40 de plus qu'en 2011. C'est la conclusion d'un rapport présenté par l'association humanrights.ch et la Commission fédérale contre le racisme. Les incidents ont été particulièrement nombreux dans le monde du travail (31 cas) et l'espace public (20). Le rapport relève en outre que de plus en plus de cas sont signalés non par les victimes, mais par des témoins. ■